

Date de parution : vendredi 2009-07-31
Page de parution : 5
Edition : 1

Publication : HUMANITE-QUOTIDIEN
Rubrique : ECO

[Documents proches](#)

politique / social - économie

LES PARTENAIRES PRIVÉS DE PÔLE EMPLOI

Service public . La Sodie et Manpower décrochent un tiers du marché du placement des chômeurs.

C'est aujourd'hui que Pôle emploi doit publier la liste des opérateurs privés de placement sélectionnés dans le cadre de son appel d'offres lancé en mars, indiquait hier le quotidien économique les Échos, livrant en avant-première les noms et les parts de marché des heureux gagnants, qui assureront à partir de septembre le suivi de 320 000 chômeurs jusqu'en 2011. L'appel d'offres était constitué de 66 lots sur deux publics différents : d'une part les chômeurs de longue durée, de l'autre, les licenciés économiques adhérant à une convention de reclassement personnalisée (CRP).

Le cabinet Sodie Emploi, ex-filiale d'Usinor rachetée par Sécaphi-Alpha, se taille la part du lion avec 22 % du marché, essentiellement sur le volet CRP. Arrive en deuxième position le groupe d'intérim Manpower (11 %), puis Vedior Bis (groupe Randstad, 7 %), le cabinet Arcade Conseil (7 %), Eurydice (groupe Synergie, 6 %), le partenariat AFPA-Altedia (6 %), puis Adecco (5 %), les 36 % restant se partageant entre diverses sociétés. Selon les Échos, la facture totale pour les deux ans et demi d'externalisation s'élèvera pour Pôle emploi à 466 millions d'euros, soit 1 456 euros en moyenne par chômeur. Un prix cassé par rapport aux premières expérimentations lancées par l'UNEDIC en 2006, qui payait 3 500 euros par chômeur.

Les syndicats CGT, SUD et SNUde Pôle emploi ont contesté ce recours aux opérateurs privés. « Il aurait été plus pertinent d'embaucher des personnels qualifiés dans le service public plutôt que de sous-traiter », a réagi la CGT, pour qui tous les chômeurs doivent être suivis par le service public, pour garantir l'égalité de traitement. SUD réprovoque cette opération offrant « des bénéfices juteux aux actionnaires de ces opérateurs privés », tandis que le SNU (FSU) juge « intolérable » l'idée de « faire du profit sur le dos des chômeurs ». Le syndicat critique aussi l'idée de la CFDT, reprise par Pôle emploi, d'intégrer provisoirement dans ses effectifs des salariés « prêtés » par les boîtes d'intérim en baisse d'activité.

F. D.